



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Vingt-trois Janvier

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2017

Secrétaire de séance : M. Antoine DUBOIS

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20 – Votes pour : 20 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoints**
S. BEURRIER - A. DUBOIS – S. ARNOULD - J. ROBERT HENSELER – A. PELLEGRINO –
N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI – C. VELAY –
S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : M. AUFFRET (pouvoir à C. BOUGE) - S. ALLEG (pouvoir à JL. GIRAUD) –
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à A-M GAUBERTI) – E. MENUT – J. TOCQUER

Absence non excusée : A. CELKA

**REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE
AU SEIN D'UNE COMMISSION MUNICIPALE**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-4, R-2121-2, R2121-4,

VU la délibération n°2014-04-04/01 du conseil municipal en date du 04/04/2014, portant désignation des membres des commissions municipales,

VU la demande de monsieur William DUBOSQ de démissionner de son mandat de conseiller municipal,

VU la délibération n° 2017-01-23/01 du 23 janvier 2017, installant M Jean-Claude SANSONI en remplacement de M. William DUBOSQ,

M. Le Maire précise à l'assemblée que pour le bon fonctionnement municipal, il a été créé au sein du conseil municipal des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux en vertu de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre des commissions et de celui des membres est fixé par le conseil municipal. Les commissions communales sont de simples organes d'instruction chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal, qui seul, demeure compétent pour régler les affaires de la commune. Le maire est Président de droit des commissions. Un Vice-Président est désigné.

Les réunions de travail ne sont pas publiques mais les commissions peuvent entendre, si nécessaire, des personnes extérieures au conseil municipal.

M. le Maire propose au conseil municipal pour la commission urbanisme, le remplacement de William DUBOSQ par Jean-Claude SANSONI :

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le remplacement de M. William DUBOSQ à la commission d'urbanisme par M. Jean-Claude SANSONI.

COMMISSION DE L'URBANISME		
NOM	FONCTION MAIRIE	FONCTION COMMISSION
M. Camille BOUGE	Maire	Président
M. Jean-Louis GIRAUD	Adjoint au Maire	Vice-Président
M. Gérard BARRA	Adjoint au Maire	Membre
M. Michel AUFFRET	Adjoint au Maire	Membre
Mme Sylvie ALLEG	Conseillère	Membre
M. Stephan ARNOULD	Conseiller	Membre
M. Antoine DUBOIS	Conseiller	Membre
M. Nicolas PERRICHON	Conseiller	Membre
M. Arnaud RASKIN	Conseiller	Membre
M. Michel RAYNAUD	Conseiller	Membre
M. Jean-Claude SANSONI	Conseiller	Membre

- **DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE